

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021**

Le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salesse, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Caroline RATELADE, Marie-Claude MILITON, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLETT.

Absent non excusé : Chloé HEURTEUR

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Date de la convocation :

Le 15 janvier 2021

Secrétaire de séance :

Nicole HEBRARD

RLV : TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES - MISE A DISPOSITION DE RLV, PAR LES COMMUNES AUTORITES ORGANISATRICES, DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DES COMPETENCES – PROCES-VERBAUX

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer procès-verbal de mise à disposition des biens appartenant à la commune dans le cadre de la compétence eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines.

Voté à l'unanimité.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES : BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT - DEVENIR DES EXCEDENTS ET DES DEFICITS

Le conseil municipal décide :

- ✚ de conserver 60 866.64€ de la section investissement du budget eau, correspondant à la réhabilitation du captage de la Font Simade ; ainsi que 3 077.80€ supplémentaires sur le budget eau et 2 206.17€ sur le budget assainissement, de dépenses 2020 correspondant à la gestion 2019. Ces sommes ont impacté le budget communal 2020 alors qu'il s'agissait de dépenses 2019 auparavant supportées par les budgets annexes d'eau et d'assainissement ;
- ✚ d'attendre les résultats du schéma de distribution d'eau potable mentionné à l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, avant de se positionner sur le reste des excédents des budgets eau et assainissement de la commune arrêté au 31/12/2019, soit 9 6662.01€ du budget eau et 67 737.91€ du budget assainissement ;

Voté à l'unanimité.

REHABILITATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DU FOUR : CHOIX DES ENTREPRISES DE TRAVAUX (2EME PUBLICATION)

Le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis et analyse des offres comme suit :


		Nouveaux montants de marchés (€ HT)
Lot 07 : Menuiserie - Plâtrerie - Isolation - Peinture	BM FINITION	20 579.60
Lot 11 : Traitement de Façades	SORAMA	21 665.09
Lot 12 : Sols Souples	GROUPE BERNARD	2 336.45
Lot 13 : Chauffage Electrique	TERADE	6 847.24

Voté à l'unanimité.

PROJETS 2021 : LANCEMENT DES CONSULTATIONS

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations des trois projets suivants :

- ✚ Toiture et photovoltaïque sur bâtiments communaux ;
- ✚ Récupération des eaux pluviales sur bâtiments communaux ;

 Réhabilitation de l'école de Chanat.

Voté à l'unanimité.

BATIMENTS COMMUNAUX : REFECTION D'UNE SALLE COMMUNALE (ETAGE CANTINE) – VALIDATION DE DEVIS

Le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise la moins-disante, soit un devis de 3 592€ HT de l'entreprise Branger.

Voté à l'unanimité.

PARCELLE AC101 : DEFINITION DU PROJET

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer l'exercice du droit de préemption à l'Epf-Smaf pour l'opération d'acquisition de la parcelle AC101 et de définir comme projet la construction d'un bâti communal ayant pour vocation l'installation d'un porteur de projet, pour la création d'une micro-crèche ou d'une maison d'assistantes maternelles privées.

13 votants : 13 voix POUR (1 ABSTENTION)

PARCELLES AC202 ET AC204 : LANCEMENT D'UNE NEGOCIATION

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à négocier l'acquisition des parcelles AC202 et AC204 avec le propriétaire et de fixer à 58 000€ le coût d'acquisition plafond des deux parcelles ;

10 votants : 10 voix pour (4 abstentions)

PARCELLE AH176 : PROPOSITION D'ACQUISITION

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches d'achat avec les propriétaires de la parcelle AH176 au prix de 130 000€ ou d'en confier l'acquisition à l'Epf-smaf selon l'opportunité.

Voté à l'unanimité.

LOCATION COMMUNALE : REEVALUATION LOYER

Le conseil municipal décide de réévaluer le loyer du logement situé 5 route de Clermont, suivant la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE, soit 0.46% pour l'année 2021.

Voté à l'unanimité.

CREATION D'UN MARCHÉ FERMIER DE PRODUCTEURS LOCAUX : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le règlement intérieur du projet de marché fermier après des services préfectoraux.

Voté à l'unanimité.